

La procédure d'admission spécifique au collège international de Noisy-Le-Grand est reconduite. Le collège propose 4 sections internationales :

- Américaine (anglais des Etats-Unis)
- Brésilienne (portugais du Brésil)
- Chinoise (chinois mandarin)
- Arabe (arabe littéral)

Le collège dispose d'un internat.

### Projet du collège

En 6 <sup>e</sup> , atelier découverte des autres langues et cultures proposées (deux séances hebdomadaires). En 5 <sup>e</sup> , les élèves commenceront à étudier l'une de ces langues en fonction des moyens disponibles	Séances de 45 minutes
Ateliers et activités citoyennes, culturelles ou sportives intégrées (principalement en deuxième partie de journée)	Echanges réguliers avec des partenaires : américains, arabes, brésiliens, chinois
Activités proposées l'après-midi, soir (internat)	Internat organisé en « maisons » de mixité linguistique et culturelle
Professeurs et d'assistants étrangers	Participation des personnalités extérieures aux activités proposées
Sections américaine, brésilienne et langue arabe : deux séances d'histoire et géographie dans la langue de la section	Section chinoise : une séance et demie de mathématiques en langue chinoise
Collège numérique : travail et communication privilégiés via notre ENT (espace numérique de travail)	Classe « sans note » : évaluation par compétences pour toutes les classes, de la 6 <sup>e</sup> à la 3 <sup>e</sup>
Cartable léger : adaptation des pratiques pédagogiques aux cartables des élèves afin de ne pas le surcharger	Cette année, objectif « zéro sanction, zéro punition » : volonté de privilégier le dialogue constructif et la responsabilisation avec élèves et parents
Toutes les sections : quatre séances de langue, culture et littérature dans la langue de section	

### Public concerné

Ces sections s'adressent à des élèves entrant en 6<sup>e</sup>, issus de l'académie de Créteil, d'autres académies ou arrivant de l'étranger. Il n'est pas indispensable d'avoir pratiqué la langue concernée pour candidater, mais les élèves doivent :

- Manifester un intérêt avéré pour l'une des langues et cultures proposées,
- Avoir des capacités d'apprentissage attestés par l'équipe pédagogique de l'école ou du collège. L'enseignement en section internationale est exigeant et les élèves auront des enseignements supplémentaires spécifiques.
- Adhérer au projet novateur de l'établissement qui facilitera les échanges entre langues, cultures et nationalités.

### Déroulement de la procédure

#### 1- Au niveau des écoles, établissements d'origine et représentants légaux :

##### ➤ Information, constitution et transmission des dossiers de candidature à l'établissement d'accueil

Du 14  
Décembre  
au  
11 Mars  
dernier  
délai

- L'établissement d'origine et les représentants légaux complètent chaque dossier de candidature :
  - **Choix de la section**, pour l'entrée en 6<sup>e</sup> : les représentants légaux sélectionnent la section internationale envisagée. Il leur est possible de formuler d'autres vœux par ordre de préférence.
- **Les représentants légaux** doivent envoyer leur dossier de candidature complet pour le **11 mars 2016, dernier délai**, à l'établissement d'accueil, le cachet de la poste faisant foi :
  - Collège international - 1 Allée Christophe Colomb - 93160 Noisy-Le-Grand
  - **Seuls les dossiers complets et adressés avant le 12 mars (cachet de la poste faisant foi) seront étudiés.**
  - L'adresse des représentants légaux doit être lisible, et tout changement d'adresse doit être communiqué au collège international avant le **12 avril 2016**.
- Les représentants légaux doivent parallèlement formuler des vœux sur leur(s) collèges(s) de secteur dans AFFELNET 6<sup>e</sup>.

##### ➤ Réception des résultats de la commission académique d'admission

Du 18  
Avril au  
21 Mai

- La famille reçoit de la commission académique les résultats.
- Les élèves ayant obtenu un avis favorable s'inscrivent aux dates et endroits précisés dans cet avis.

## 2- Au niveau de l'établissement d'accueil

### ➤ Réception des dossiers et mise en place de la commission de pré-sélection et de sélection

Du 11  
Mars au  
06 Avril

- L'établissement d'accueil reçoit les dossiers de candidature au plus tard le **11 mars 2016**. Tout dossier reçu après cette date, **ne pourra être étudié**.
- Il procède à l'étude des dossiers et formule les avis.

### ➤ Transmission au service académique de l'information et de l'orientation

Du 07 au  
12 avril

- La liste des candidats ayant obtenu un avis favorable est transmise à partir du **07 avril 2016** au SAIO.
- La commission académique d'admission entérine les avis le **12 avril 2016**.

### ➤ Transmission à direction des services départementaux de l'éducation nationale

26 Mai  
dernier  
délai

- la liste des inscrits est transmise à la DSDEN de Seine-Saint-Denis.

## 3- Au niveau du service académique de l'information et de l'orientation

A partir  
du 18 avril

- Le SAIO transmet les résultats de la commission d'admission à partir du **18 avril 2016** :
  - aux familles par voie postale,

### Prise en compte dans AFFELNET

La DSDEN du Seine-Saint-Denis procède à la modification des vœux dans AFFELNET 6<sup>e</sup> en fonction de la réponse de la famille.



La notification d'affectation sera transmise lors du résultat du tour AFFELNET 6<sup>e</sup> prévu le **10 juin 2016**.